

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 7 FÉVRIER 2023 À 19 H, À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSTAT DES PRÉSENCES

Personnes présentes

M. Steven Neil, maire
M. Philippe Dunn
M. Réjean Racine
M. Daniel Meunier
Mme Gisèle Thériault
Mme Mireille Guay

Personnes absentes

Mme Stéphanie Martin-Gauthier

M. Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 10 janvier 2023
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Adjoint administratif – direction générale et mairie- Embauche
 - 6.2 Employé de voirie et environnement – Embauche
 - 6.3 Inspecteur municipal – Embauche
 - 6.4 MRC – Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres
 - 6.5 Calendrier de conservation des documents municipaux
 - 6.6 Cotisation annuelle – FQM
 - 6.7 Vol de la remorque – remplacement
 - 6.8 Renouvellement FQM Assurance inc.
 - 6.9 Congrès FQM
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Poste - inspecteur municipal - désignation
- 8 Voirie
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
 - 11.1 Résolution – projet de centre de transbordement intermodal de propane et de diverses marchandises non dangereuses
- 12
- 13 Loisirs et culture
- 14 Varia
- 15 Période de questions
- 16 Levée de l'assemblée

2023-023
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2023-024
ADMINISTRATION
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance du 10 janvier 2023.

2023-025
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 202 595,91 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	73.46 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	1 160.98 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 716.00 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 051.43 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	8 195.81 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	81.87 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.33 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	2 758.15 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 232.80 \$
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 022.32 \$
Beneva inc.	Assurances collectives pour le mois de février	1 166.56 \$
Pitney Works ltée	Fourniture de timbres pour la timbreuse	230.95 \$
Marleau Josiane	Remboursement programme de produits d'hygiène féminine réutilisables	17.50 \$
Céline Vaillancourt	Remboursement d'achat de certificats cadeaux pour tirage de Noël - bibliothèque	70.00 \$
Petite Caisse	Renflouement de petite caisse	142.90 \$
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	Frais d'inscription pour formation des créances municipales	379.42 \$
Alarme Top sécurité	Appel de service pour trouble au panneau incendie	135.67 \$
Mini Excavation Eric Bonin Inc.	3 de 5 vers contrat déneigement saison 2022-2023	1 954.58 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	333.27 \$
Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie	Tarification et frais d'exploitation de janvier à mars 2023	4 124.47 \$

Groupe CT inc.	Relevé de compteur - photocopieur Canon	276.18 \$
Drumco énergie	Service d'entretien de la génératrice au poste de pompage Lacroix	1 409.59 \$
Enviro Connexions	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de décembre	696.80 \$
Enviro 5 inc.	Service de nettoyage des stations de pompage des eaux usées	2 306.79 \$
Patrick Ewing	3 de 3 vers. Contrat de mise en place et d'entretien de la patinoire (résol. 2022-262)	2 261.18 \$
Fédération québécoise des municipalités	Abonnement annuel - recueil le règlement municipal	220.50 \$
Formiciel inc.	Formulaires et enveloppes annuelles administratifs de trésorerie	1 072.09 \$
Gestim inc.	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	3 350.83 \$
Gestion Dexsen inc.	Service de pelle et camion pour installation de ponceau d'entrée	8 932.24 \$
Girafe Conseils	Appel de service pour problème de son pour formation Teams	28.46 \$
MRC Brome-Missisquoi	1er versement de quote-parts annuelles	87 591.00 \$
Municipalité d'East Farnham	Partage de coût anti-sifflement de train	66.11 \$
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	284.65 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeterie et certificat cadeau persévérance scolaire	735.97 \$
Dupont Energies	Fourniture de mazout pour la fournaise à l'hôtel de ville	4 934.15 \$
Pitney bowes	Fourniture d'encre pour la timbreuse	159.95 \$
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	4 926.86 \$
Québec Municipal	Abonnement annuel du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 - résol. 2023-010	356.42 \$
R.I.G.M.R.B.M	Service d'élimination des déchets pour le mois de janvier 2023	4 201.78 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	Service de nivelage du chemin Coveduck et appel de service pour débordement d'eau sur le chemin Hallé Est	1 979.18 \$
Sanixel	Fourniture de produits pour la conciergerie	58.18 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de février 2023	21 947.84 \$
Seney Électrique inc.	Service de nacelle pour fermer les filets du terrain de baseball et tourner les lumières	517.39 \$
Union des municipalités du Québec	Honoraires professionnels en matière des ressources humaines	672.60 \$

Sous-total des déboursés

182 172.21 \$

Autres déboursés pour approbation :

Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de janvier 20 261.20 \$

Service aux entreprises Desjardins Frais fixes mensuels 130.00 \$

Frais mensuels pour le terminal Interac Global 32.50 \$

Total des déboursés

202 595.91 \$

2023-026
ADMINISTRATION
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2023-027
ADMINISTRATION
CORRESPONDANCE

Lettre du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant la subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022.

2023-028
ADMINISTRATION
ADJOINT ADMINISTRATIF – DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE - EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'adjoint administratif – Direction générale et mairie;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues et rencontré certains de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du directeur général.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'engager Yan Zurbach pour le poste d'adjoint administratif – Direction générale et mairie à compter du ou vers le 20 février 2023 aux conditions prévues à la convention collective (échelon 5).

2023-029
ADMINISTRATION
EMPLOYÉ DE VOIRIE ET ENVIRONNEMENT - EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'employé de voirie et environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues et rencontré certains de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du directeur général.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'engager Nicolas Maurice pour le poste d'employé de voirie et environnement rétroactivement à compter au 6 février 2023 aux conditions prévues à la convention collective (échelon 3).

2023-030
ADMINISTRATION
INSPECTEUR MUNICIPAL - EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié les candidatures reçues et rencontré certains de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du directeur général.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'engager Keven Lussier pour le poste d'employé d'inspecteur municipal rétroactivement à compter du 1^{er} février 2023 aux conditions prévues à la convention collective (échelon 3).

2023-031

ADMINISTRATION

**MRC – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES
DISPOSITION RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES**

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbres avec la MRC;

ATTENDU QUE la présente Entente a pour objet la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2023-2025 ainsi que la fourniture, par la MRC, de services de foresterie, selon les services précisés et l'application des dispositions des règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbres des municipalités selon les tâches précisées;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement

- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2023-032

ADMINISTRATION

CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes no 4° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Brigham est un organisme public visé au paragraphe no 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la municipalité de Brigham n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Mireille Guay et appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de

manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2023-033
ADMINISTRATION
COTISATION ANNUELLE – FQM

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'avis d'adhésion à la FQM pour 2023 datée du 10 novembre 2022, d'un montant de 2 795,07 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-034
ADMINISTRATION
VOL DE LA REMORQUE – REMPLACEMENT

ATTENDU le vol de la remorque dompeur Laroche le 14 novembre 2022;

ATTENDU les besoins en matière de travaux publics;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de pourvoir au remplacement de l'équipement;

ATTENDU la demande d'indemnisation auprès de l'assureur, MMQ;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder à l'achat d'une nouvelle remorque dompeur (sic benne basculante);
- de financer le coût d'acquisition, nette de ristourne de taxes, à même le fonds de roulement sur une période maximale de 5 ans;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité, notamment le suivi auprès de l'assureur pour accepter l'indemnisation proposée, et auprès de la SAAQ.

2023-035
ADMINISTRATION
RENOUVELLEMENT FQM ASSURANCES INC

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la FQM Assurances inc. au montant de 37 748,88 \$ (taxes incluses) et de 490.50 \$ (taxes incluses) relatif à l'Assurance accident bénévoles et l'Assurance accident dirigeants pour la période du 10 avril 2023 au 10 avril 2024.

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2023-036
ADMINISTRATION
CONGRÈS FQM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2023 à Québec, d'inscrire les membres qui auront complété le formulaire prescrit et de rembourser à ceux-ci les dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

2023-037
URBANISME
POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL - DÉSIGNATION

ATTENDU l'ajout de personnes désignées à la résolution 2022-121 pour agir comme inspecteur municipal.

ATTENDU l'entrée en poste de Keven Lussier.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de désigner Diane Mani, Simon-Olivier Dang et Keven Lussier, inspecteurs municipaux, pour agir comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme la personne responsable de l'application de la législation ou de la réglementation municipale en vertu de celles-ci;
- d'autoriser le directeur général et le secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2023-038
VOIRIE

Aucun dossier.

2023-039
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2023-040
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2023-041
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉSOLUTION – PROJET DE CENTRE DE TRANSBORDEMENT INTERMODAL DE PROPANE
ET DIVERSES MARCHANDISES NON DANGEREUSES

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a déposé en janvier 2018 une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour le compte de la Municipalité de Brigham en vue d'implanter des usages industriels sur ce territoire;

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2019 la Commission autorisait l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 520 540, 3 520 541, 4 654 901 et 4 654 902 d'une superficie totale de 23,3 hectares afin :

- De relocaliser et consolider les activités de Terminal Brigham ainsi que celles d'autres distributeurs de propane, plus particulièrement, celles de Gaz Propane Rainville de Granby;
- D'implanter un centre de transbordement bimodal pour le transit de propane et diverses marchandises non-dangereuses sur train avec notamment bâtiments, aires d'entreposage pour conteneurs et aires de circulation des marchandises;

CONSIDÉRANT que Terminal Brigham est un centre de distribution de propane d'envergure au Québec et que sa localisation actuelle constitue un risque en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le futur projet de centre de transbordement intermodal de propane et de diverses marchandises non dangereuses et d'activités reliées à l'entreposage, au transbordement, à la distribution ou à la vente de propane dans le parc industriel de Brigham est d'envergure régionale voir provinciale et représente une opportunité espérée depuis bon nombre d'années de relocaliser les activités actuelles reliées au propane afin de réduire les risques directs sur la population en :

- Éloignant les opérations du terminal de propane des résidences à proximité ;
- Rapatriant sur un même site sécuritaire les wagons de propane actuellement stationnés en milieux urbanisés à Bromont et ailleurs le long de la voie ferroviaire;
- Assurant une gestion optimale du risque par une sécurité accrue sur le futur site;
- Sécurisant le passage à niveau de la route 139 en évitant de bloquer ce dernier par le triage ferroviaire des wagons de propane;

CONSIDÉRANT que le projet visé à Brigham a aussi une valeur environnementale ajoutée, car les entreprises impliquées exercent leurs activités dans un secteur de la logistique qui permet la réduction directe des gaz à effet de serre en retirant des routes des camions afin d'optimiser le transport des marchandises par voie ferroviaire;

CONSIDÉRANT que ledit site à Brigham est situé à un endroit stratégique de par la présence d'un réseau ferroviaire appartenant au Canadien Pacifique et des axes de transport routier majeurs à proximité;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra la consolidation et l'expansion d'infrastructures stratégiques structurantes et constitue une opportunité en terme de développement économique tant à l'échelle régionale que provinciale;

CONSIDÉRANT que l'expertise obtenue via la firme J.P. Lacoursière inc. a permis d'orienter la MRC dans ses choix d'aménagement du territoire dans une vision axée sur les risques afin :

d'encadrer l'implantation et l'accroissement desdites activités liées au propane sur l'ensemble du territoire et ;

- d'établir la compatibilité des usages à proximité de ces dites activités pour une utilisation du territoire sécuritaire des personnes et des biens.

CONSIDÉRANT la création, en juillet 2019, de l'Alliance du Corridor Ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) dont les travaux visent trois objectifs précis, soit rendre sécuritaire la totalité des activités du corridor ferroviaire, favoriser le transport de marchandises en vrac et par conteneurs et ajouter un transport de personnes alternatif par train;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 04-0318, le 18 août 2020, en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de donner suite à la décision de la CPTAQ et de prévoir le cadre réglementaire régional en lien avec le projet ;

CONSIDÉRANT qu'il serait prévu dans le schéma d'aménagement et de développement que le seul endroit dans Brome-Missisquoi pour l'implantation de nouveaux sites d'entreposage, de distribution ou de vente de propane exercés à titre d'usage principal soit situé à Brigham et plus particulièrement, que les récipients de propane soient contenus à l'intérieur de l'aire qui correspond actuellement aux limites du lot 3 520 541 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT qu'avant l'entrée en vigueur du règlement 04-0318 modifiant le schéma d'aménagement et de développement une consultation publique doit être prévue pour présenter le cadre réglementaire régional à la population;

CONSIDÉRANT qu'une fois la réglementation régionale en vigueur, la municipalité de Brigham devra modifier sa réglementation locale afin de s'y conformer;

CONSIDÉRANT que le promoteur chemine avec son projet, mais que plusieurs étapes restent à franchir afin de connaître tous les tenants et aboutissants finaux dudit projet telles que l'autorisation environnementale du MELCCFP, la réalisation d'une étude de circulation, l'établissement des besoins en eau et en infrastructures diverses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

D'indiquer au promoteur, ses représentants ou autres collaborateurs que le conseil de la municipalité de Brigham est en appui, en fonction des informations connues à ce jour, au futur projet de centre de transbordement intermodal de propane et de diverses marchandises non dangereuses et d'activités reliées à l'entreposage, au transbordement, à la distribution ou à la vente de propane dans le parc industriel de Brigham et que la municipalité de Brigham entend collaborer et appuyer le déploiement du présent projet, dans les limites de ses ressources humaines et financières, et ce, en considérant particulièrement les éléments suivants pour la suite :

- L'ensemble des installations et activités actuelles reliées au propane et situées sur le territoire de la municipalité de Brigham doivent être relocalisées sur le nouveau site projeté;
- Les futures installations visant le transbordement intermodal de propane et les activités reliées à l'entreposage, au transbordement, à la distribution ou à la vente de propane en plus de répondre aux exigences de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ), devront utiliser les technologies les plus récentes, pour être parmi les plus sécuritaires au Canada;
- La mise en place de mécanismes de concertation et de collaboration entre les divers acteurs (ex : MRC, municipalités, service incendie, générateurs de risque, ministère de la sécurité publique) pour une gestion optimale des risques technologiques en amont, en cours et une fois le projet établi;
- Le promoteur ou ses représentants s'engagent notamment à être disponibles, sur demande, pour des rencontres avec les diverses instances municipales, régionales ou ministérielles ou encore, auprès de la population en fonction des besoins;
- Voir à ce que l'approvisionnement en eau assure les quantités nécessaires en cas d'incident ou d'incendie, et ce, également advenant la non-possibilité d'une desserte par un réseau municipal;
- Voir à ce que le traitement des eaux usées puisse être réalisé par des installations individuelles advenant la non-possibilité d'une desserte par un réseau municipal;

- Que le projet réduise son empreinte écologique notamment en considérant les milieux humides et cours d'eau présents sur le site et en réduisant au minimum les surfaces vouées à l'imperméabilisation des sols ;
- Le promoteur devra, au moment opportun, fournir une étude de circulation afin d'établir les projections en matière de camionnage et y participer financièrement ;
- Que le projet permette à terme que les voies d'évitement du réseau ferroviaire, qu'elles soient signalisées ou non, ne soient pas utilisées pour stationner ou entreposer de façon temporaire ou permanente des wagons ou des wagons-citernes contenant du propane ;
- Les études ou autres types de demandes qui seront exigées par les instances gouvernementales pour répondre aux exigences réglementaires sont à la charge du promoteur;

De transmettre la présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi et aux villes de Bromont et de Granby, ainsi qu'à monsieur François Bonnardel, Député de Granby, Ministre de la Sécurité publique et Ministre responsable de la région de l'Estrie, madame Isabelle Charest, Députée de Brome-Missisquoi et Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, madame Pascale St-Onge, Député de Brome-Missisquoi au niveau fédéral, Ministre des Sports et Ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

**2023-042
LOISIRS ET CULTURE**

**2023-043
VARIA**

**2023-044
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

**2023-045
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 41.

Steve Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier
